

# Commune de Nogent-l'Artaud

<http://www.nogent-lartaud.fr/>



## ÇA NOUS CONCERNE TOUS

Bulletin d'information locale

Mars 2017 N°26

### EDITO

Chères Nogentaises, chers Nogentais,

Avec la baisse continue des dotations de l'Etat, gérer une commune va bientôt relever de l'exploit si l'on souhaite concilier maintien des impôts à leur niveau, sans augmentation et poursuite des investissements. C'est l'objectif de votre municipalité qui n'augmentera pas les taux d'imposition malgré une perte substantielle des ses bases d'imposition.

Les investissements, certains les ont vus et vécus au quotidien : les riverains de la rue Dépaux et de la rue Leduc de la Tournelle qui ont subi le désagrément que cause tout chantier. Dans l'ensemble, les relations entre les habitants et les entreprises ont été bonnes mais surtout la réhabilitation de ce quartier va améliorer sensiblement le cadre de vie des Nogentais qui y résident.

A proximité, rue des Écoles, ce sont les travaux d'extension et de réhabilitation de la cantine scolaire qui démarrent. A la rentrée de Septembre 2017, nos enfants vont inaugurer ce bâtiment rénové avec des conditions d'accueil bien meilleures. Nous escomptons aussi de substantielles économies des dépenses énergétiques.

L'élaboration du plan local d'urbanisme entre dans sa dernière phase et nous allons pouvoir travailler sur le projet d'un groupe scolaire qui sera édifié sur le terrain situé derrière la cantine. Ce projet structurant pour notre commune répond à un double objectif : regrouper l'ensemble des écoles sur un même site et donner à nos enfants un cadre éducatif propice à l'apprentissage dans les meilleures conditions.

Nous avons actuellement, tant à la cantine qu'à l'école, des comportements de plus en plus violents et vulgaires. Nous espérons qu'un bel environnement améliorera ces comportements mais nous ne pourrons rien ou si peu sans l'aide des parents.

Parents, enseignants, éducateurs se doivent de travailler ensemble pour la réussite des enfants et leur permettre d'entrer dans leur future vie d'adulte avec tous les atouts nécessaires à sa réussite.

Notre village a subi encore dernièrement un acte de malveillance, un bidon d'huile de vidange a été déversé rue Lambin. Malveillance, acte gratuit, que dire, que penser de tant de bêtise.....

Ces incivilités, ces dégradations au quotidien ne seront hélas pas neutres sur le vote des Français aux prochaines élections.

Une pensée toute particulière à nos amis suédois à leur tour victime des barbares.

TOUS ENSEMBLE POUR NOGENT  
Jeannine Van Landeghem

## Élections 2017

Présidentielle : 1<sup>er</sup> tour : **23 avril 2017** et 2<sup>ème</sup> tour : **7 mai 2017**  
Législatives : 1<sup>er</sup> tour : **11 juin 2017** et 2<sup>ème</sup> tour : **18 juin 2017**  
Les nouvelles cartes électorales ont été expédiées. Un nouveau numéro d'ordre a été attribué suite à la refonte des listes. Présentez là à votre bureau de vote, cela vous fera gagner du temps. N'oubliez pas de vous munir **d'un titre d'identité qui doit obligatoirement être présenté**. Et surtout **allez voter** !  
Ouverture des bureaux de vote de 8h à 19h.

\*\*\*\*\*

## Civisme

Nous rappelons aux Nogentais que nous avons une déchetterie à Charly sur Marne largement ouverte, et que les **dépôts sauvages de débris** sont punis par la loi...(voir horaires dernière page)

### **Rappel :**

Par un arrêté municipal n°18 du 13 mai 2013, il est prescrit que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

Les **jours ouvrables** de **8H30 à 12H00** et de **14H30 à 19h30**

Les **samedis** de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**

Les **dimanches** et **jours fériés** de **10h00 à 12h00**.

Il est demandé aux propriétaires ou locataires de terrains bordés de haies vives dépassant sur le domaine public de bien vouloir dès que possible tailler ces haies car leur responsabilité pourrait être engagée.

En effet certaines masquent des panneaux de signalisation routière, débordent sur les trottoirs, voiries ou places de parking. Enfin il est rappelé que les lingettes ne doivent pas être jetées dans les toilettes. Elles obstruent le réseau d'assainissement.

\*\*\*\*\*

## Évaluation comportementale pour les chiens

### de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie.

**Principe :** Lorsque le chien est âgé entre 8 mois et 12 mois, pour obtenir le permis de détention, le propriétaire ou détenteur d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie, s'il est autorisé à détenir ce type de chien, doit le soumettre à une évaluation comportementale, réalisée dans le cadre d'une consultation vétérinaire (inscrit sur une liste départementale officielle), ayant pour objet de déterminer le danger potentiel du chien.

Une nouvelle évaluation comportementale devra être effectuée à intervalles réguliers, entre 1 an et 3 ans, selon le niveau de dangerosité du chien, par le propriétaire du chien ou peut être demandée par le maire de la commune où le détenteur du chien réside.

Les frais de cette évaluation sont à la charge du propriétaire ou détenteur du chien.

### **Communication de l'évaluation comportementale**

Les conclusions de l'évaluation comportementale sont communiquées au détenteur du chien, au maire de la commune de résidence du détenteur du chien, au maire qui a demandé cette évaluation comportementale, au fichier national canin.

Sources : site internet du Ministère de l'Intérieur.



## Cours informatique

Si vous voulez savoir comment faire fonctionner un ordinateur, des cours de base sont à votre disposition, gratuitement. Monsieur Charles HUYART tient une permanence à la salle du foyer rural dans le site des «longs prés» le vendredi à 14 h 30



Vous pouvez éventuellement le contacter sur son mail : [chuyart@nordnet.fr](mailto:chuyart@nordnet.fr)

\*\*\*\*\*

## Calendrier des manifestations patriotiques 2017

**Dimanche 30 AVRIL** à 11 h

Journée du Souvenir de la Déportation Parc du 8 mai 1945

**Lundi 8 MAI** à 11 h

72<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Monument aux Morts de Nogent

**Dimanche 18 JUIN** à 18 h 30

77<sup>ème</sup> appel du Général de Gaulle

Parc du 8 mai 1945

**Dimanche 27 AOÛT** à 18 h 30

73<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Nogent

Carrefour de la Libération

**Samedi 11 NOVEMBRE** à 11 h

Anniversaire de l'Armistice de 1918 au Monument aux Morts de Nogent

**Mardi 5 DÉCEMBRE** à 10 h 30

Hommage aux Morts durant la guerre d'Algérie et les combats en Tunisie et au Maroc au Monument aux Morts de Nogent

\*\*\*\*\*

## Commémoration

En mémoire et en hommage aux combattants venus se battre au Chemin des Dames, une veillée sera organisée au monument aux morts place du Souvenir le 16 avril 2017. Venez nombreux partager ce moment de recueillement.

\*\*\*\*\*

## Déchets verts ou encombrants

Un nouveau service est proposé par la commune concernant l'enlèvement de déchets verts ou encombrants aux personnes seules de plus de 70 ans ou à mobilité réduite. Ce service se fera une fois par mois pour la somme forfaitaire de 15 € avec mise à disposition de la carte de déchetterie de la personne.

Il faudra se faire connaître à la mairie et une date leur sera proposée ultérieurement.

\*\*\*\*\*

## Pharmacie de garde

Lorsque vous cherchez une pharmacie de garde, vous n'êtes pas obligés d'appeler le 17 ou d'aller à la gendarmerie :

Vous faites [www.3237.fr](http://www.3237.fr) sur Internet et vous obtenez la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile en indiquant les critères de recherche (Code postal ou ville et le code à recopier).

Le site [www.3237.fr](http://www.3237.fr) permet de trouver les pharmacies de garde par département, même si tous ne sont pas encore couverts...

(Accessible 24h/24h)

\*\*\*\*\*

## Enquête sur l'emploi

Au cours des mois d'avril à juillet 2017, l'INSEE va réaliser sur la commune une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Un enquêteur prendra contact avec les enquêtés et sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles.

## **Initiative pour l'emploi des jeunes**

La mission locale, 7 avenue de l'Europe à Château-Thierry propose de l'aide aux jeunes qui ne savent pas vers quel métier s'orienter, et qui rencontrent des difficultés d'ordre professionnel.

Ils y trouveront de l'aide pour définir leur orientation professionnelle, un suivi par un conseiller et un chargé de relations entreprises. Des ateliers de « Préparation à l'Entreprise » et de « Prise en main du Numérique », des visites et des stages en Entreprises sont proposés. Des aides à la mobilité et aux déplacements sont également envisagées.

Possibilités de rencontres :

Permanences à la mairie de Charly sur Marne tous les 1<sup>er</sup> mardi du mois de 14 h à 15 h 30.

Tous les jours à la mission locale de Château-Thierry de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Téléphone : 03 23 84 23 23 Internet : [missionlocale@mlchth.com](mailto:missionlocale@mlchth.com)

\*\*\*\*\*

## **Attention aux faux sites administratifs !**

Consulter le nombre de points restant sur votre permis de conduire, acheter votre vignette Crit'Air, demander un extrait d'acte de naissance, une carte grise ou un extrait de casier judiciaire... Un certain nombre de démarches administratives peuvent se faire gratuitement en ligne en passant par les sites officiels de l'administration française. Il existe également des sites privés, souvent payants. Attention, il peut s'agir d'arnaques !

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) rappelle aux consommateurs d'être attentifs vis-à-vis de certains sites commerciaux qui essaient de les tromper en prenant l'apparence d'un site officiel (usage du drapeau bleu-blanc-rouge, de la Marianne, référence à des ministères...).

Les sites officiels de l'administration se terminent par « .gouv.fr » ou « .fr » et non pas par « .gouv.org » ou « .gouv.com ». Par ailleurs, un site web en « .fr » n'est pas obligatoirement un site officiel, la société gérant ce site n'étant pas non plus forcément basée sur le territoire national.

C'est pourquoi, avant toute démarche, la DGCCRF recommande : de se renseigner d'abord auprès des sites officiels de l'administration française avant de passer une commande et de donner ses coordonnées de carte bancaire à un professionnel, de vérifier quelle société propose ce service et son sérieux par le biais du Centre européen des consommateurs France .

En cas de problème, vous pouvez aussi prendre contact avec : le Centre Européen des Consommateurs France, en particulier si vous avez payé une société étrangère, basée dans un autre pays de l'UE, en Islande, ou en Norvège, dès lors que vous n'avez reçu aucun document; ou les services de la DGCCRF et les associations de consommateurs.

Vous pouvez aussi signaler les sites frauduleux aux moteurs de recherche en vue d'un déréférencement de ces sites sur les pages de résultats.

\*\*\*\*\*

## **Cartes d'identité**

Depuis le 13 mars 2017, les cartes nationales d'identité sont délivrées par les seules mairies équipées d'un matériel adapté permettant une meilleure sécurisation des titres. Pour notre commune les mairies les plus proches sont Charly sur Marne et Château Thierry. Il est recommandé de prendre rendez-vous pour éviter les délais d'attente.

\*\*\* \*\*

## **Invitation aux parents**

Nous invitons les parents d'enfants qui auront 3 ans dans l'année à se faire connaître auprès de la mairie afin de recenser d'avance le nombre d'entrées en maternelle.

Les inscriptions scolaires auprès de la direction de l'école auront lieu les mardis 25 avril et 2 mai 2017 toute la journée et le vendredi 5 mai 2017 après-midi jusqu'à 19 heures. Un certificat d'inscription devra préalablement être délivré par la mairie.

\*\*\*\*\*

## **Remise de médailles**

Des récompenses ont été remises lors des vœux du maire : certificat d'honneur à M Georges MAUGEIN, la médaille de donneur de sang à André PAURON, la médaille de la commune à Jean-Claude TROCME

Christophe HOURDRY a reçu la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

\*\*\*\*\*

## **Aide à la personne**

Des associations travaillant dans le secteur de l'insertion par l'activité économique proposent leurs services :

les petits boulots de l'Omois ( ménage, repassage etc ...)

tel 03 23 69 17 27

la recyclerie, ressourcerie Au bas de l'Aisne ( débarras, mise en déchèterie etc)

tel 03 64 13 48 64

\*\*\*\*\*

## **Nogent loisirs Tennis de table**

10 jeunes de 8 à 12 ans ont rejoint notre club car un tournoi spécial a été mis en place pour eux.

2 poules seront faites pour ces jeunes au tournoi de juin.

Assemblée Générale du 23 janvier 2017 ;

Jean Claude TROCME réélu Président

Patrick NIVOT réélu Trésorier

Grégory DEJANOVIC élu Secrétaire

Vous pouvez venir nous rejoindre à la salle des Longs Prés les Lundi mardi à partir de 19 H et le Vendredi à partir de 20 H.

\*\*\*\*\*

## **Football Union du SUD AISNE**

L' USA Football Club organise son dîner dansant le 29 avril 2017 à partir de 20 heures « salle des longs prés ». Adulte : 25 euros par personne,

enfant jusque 12 ans : 12 euros

Réservation au 06 88 79 87 78 ou au 06 87 70 66 34

Règlement à la réservation

\*\*\*\*\*

## **Nog'en fête**

Lors de sa dernière assemblée générale du 10 mars 2017, l'association a élu son nouveau bureau.

Christian FOURNAGE président

Christine ETTIS secrétaire

Amandine TROLLIET trésorière

Pour l'organisation de la foire à l'oignon, Nog'en fête lance un appel aux bénévoles. Veuillez contacter l'association sur son site internet :

<http://www.nog-en-fete.association.com/contactez-nous.ws>.



# Renseignements Pratiques

**Mairie :** Tél. 03 23 70 01 18 • Fax 03 23 70 10 88  
mail = mairie.nogent.lartaud@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert (en dehors des vacances scolaires):

du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h

et vendredi après-midi de 14h à 17h

Pendant les vacances scolaires :

du lundi au vendredi de 10h à 12h

**Le Maire reçoit sur rendez-vous**

**Permanence des Adjoints :** sur rendez-vous

**Trésorerie de Charly-sur-Marne** 03 23 82 00 68

Tous les matins du lundi au vendredi sauf le mercredi

**Médiathèque Municipale :** 03 23 70 67 91

mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h30

le samedi de 10h à 12h

(sauf août)

**Écoles :**

• Rue Ernest Vallée 03 23 70 11 57

• Rue des Écoles (classes enfantines) 03 23 70 12 80

**Masseur-kinesithérapeute**

Mme RUFIN Véronique 03 23 70 02 26

34 Grande Rue 06.86.87.59.74

**Infirmières :**

Moulut Marie Christine 06 87 22 16 74

2 rue de l'Arquebuse

Mme DUFLOT Corinne 03 23 71 39 07

2 rue de l'Arquebuse

Madame CHAVENON Natacha 06.16.68.49.71

Madame SCHRANTZ Stéphanie 06.81.32.92.97

12 impasse du Village

**Sophrologue**

M. LE LAY Pascal (sur RDV) 06 61 68 95 12

**Sage-femme**

Mme GUEDON Pauline (sur RDV) 06 64 36 31 17

2 rue de l'Arquebuse

**EHPAD**

7 rue Porteneuve 02310 Nogent-l'Artaud

Téléphone 03 23 84 90 80

Fax 03 23 84 90 81

**Centre hospitalier Château-Thierry** 03 23 69 66 00

**Pharmacie :** Mme BARON 03 23 70 02 54

**Gynécologie-Maternité** 03 23 69 66 46

**Consultation des nourrissons**

4e lundi de chaque mois, l'après-midi, Mairie

**La Poste :** 03 23 70 02 49

Du lundi au samedi: 9h30 à 12h et le lundi

et le vendredi de 14h à 16h

(sous réserve de changement de dernière minute).

*Heures de levées du courrier :*

du LUNDI au VENDREDI : 15H, le SAMEDI 12H

**Destructions d'insectes**

M. Julien LEFEVRE

Association APICULA 02 Verdilly : 06 10 98 85 94

**La déchèterie intercommunale**

**Les horaires d'été, du 15/04/2017 au 14/10/2017**

- le lundi de 14h00 à 18h00

- le mercredi de 9h00 à 12h00

- le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

- le vendredi de 14h00 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 18h00

- le dimanche de 10h00 à 12h00

Adresse internet =

[http://www.communaute-charlysurmarne.fr/Horaires-et-](http://www.communaute-charlysurmarne.fr/Horaires-et-conditions-d-acces)

[conditions-d-acces](http://www.communaute-charlysurmarne.fr/Horaires-et-conditions-d-acces)

**La déchèterie n'est pas accessible les jours fériés, l'accès est réglementé par carte personnelle.**

**Communauté de Communes du Canton de CHARLY**

03 23 82 24 69

**EN CAS D'URGENCE :**

Police secours (17)

Pompiers (18) 03 23 82 00 18

Samu (15) 03 23 82 00 15

Gendarmerie 03 23 70 78 17

Sécurité GAZ 08 00 47 33 33

Ambulances FAVIER 03 23 82 04 56

DUPLESSY 03 23 82 07 57

**E.D.F — G.D.F.** Tél. : 09 72 67 50 02

Adresse internet =

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/aide-et-contact/contact/urgences--depannage.html>

Votre contact dépannage 24h/24 Numéro : 09 726 750 02

**VEOLIA**

Accueil local : Rue Gustave Eiffel 02400 Château-Thierry

Du lundi - vendredi 8h - 12 h / 13h30-17h30

Téléphone (appel non surtaxé) 09 69 36 72 61

**Curé de la paroisse**

Abbé Thierry GARD 03 23 82 05 86

**Médiateur :**

M. Didier Rousseau Tél 03 23 69 57 51 ou 03 23 69 75 41

06 31 29 80 54

Mail = conciliateurj-02@orange.fr

les 2e mardi de chaque mois de 14h à 16h30h à Charly sur Marne en mairie.

**Assistante Sociale :** 03 23 83 85 00

Longs prés de 13h30 à 16h

Tous les lundis sauf le 3ème du mois

**MISSION LOCALE** 03 23 84 23 23

**Tribunal d'Instance de Soissons**

Ouverture au public = lundi et vendredi de 8h30 à 12h00

Mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Service de la Nationalité = mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

**Gare S.N.C.F. :** (sous réserve) 3635

Du lundi au vendredi : de 6h 30 à 13h 55

Fermé le samedi

Dimanche et jours fériés : de 12h 50 à 17 h 45

**Service des cars :**

Informations 08 10 75 00 00

**SAUR** Dépannage 01 77 78 80 09

Adresse internet de la commune :

<http://www.nogent-lartaud.fr/>